



**MAIRIE  
DE  
DRAILLANT**

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 4 avril 2017**

Heures d'ouverture :  
Lu et Me : 10h - 17h sans  
interruption  
Ma et Je : 13h30 - 17h  
Ve : 14h - 18h  
2<sup>ème</sup> samedi du mois : 9h - 12h  
E-Mail : [mairie.draillant@orange.fr](mailto:mairie.draillant@orange.fr)  
74550  
☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, BERNADON Bernadette, DUPRAZ Gérard, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MAURICE Claude, TAPIÉ Stéphane.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, MAION Yannick, MARCLAY Nathalie, PONCET Jean-Marc.

Pouvoirs de Nathalie MARCLAY à Benoît LACROIX et de Jean-Marc PONCET à Pascal GENOUD.

Monsieur Jean-Charles LACROIX a été désigné secrétaire de séance.

---

Le compte rendu de la séance du 7 février 2017 est adopté à l'unanimité.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

Monsieur Claude MAURICE, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances, a présenté les documents budgétaires de l'année 2016. Le Conseil Municipal, après examen du compte administratif établi par la commune et du compte de gestion établi par la Trésorerie, pour l'année 2016, et constatant la concordance de ceux-ci, a approuvé. Les excédents sont reportés au budget primitif 2017.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur Claude MAURICE, après avoir commenté le projet de budget, demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget.

Ces documents sont à disposition des administrés en mairie.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Monsieur le Maire expose que les bases prévisionnelles ont été transmises récemment le 31 mars, et que la communauté d'agglomération n'a pas encore été en mesure de fixer ses taux d'imposition.

Compte tenu de la réintégration de l'ancienne participation au SIDISST au budget communal et de l'absence de connaissances des taux d'imposition de Thonon Agglomération, le Conseil Municipal décide de reporter le vote des taux d'imposition.

### **FIXATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Suite à une modification de l'indice brut maximal de la fonction publique, sur la base duquel est calculé les indemnités des élus, le Conseil Municipal fixe la rémunération du Maire et des Adjointes respectivement à 31% et 8,25% de l'indice brut maximal.

### **RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SIDISST**

Le comité du SIDISST a déterminé, lors de sa séance du 6 décembre 2016, la clé de répartition du passif et de l'actif du syndicat entre les communes membres, qui représente 0,88% pour la commune de Drailant.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la répartition des résultats comptables, de l'actif et du passif, ainsi que l'emprunt réalisé pour financer le Centre de Secours de Thonon.

### **RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à recruter un enseignant pour animer un atelier pendant les TAP mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Cette activité sera proposée sur 2 créneaux d'activités maximum, soit 1heure 30 maximum par semaine et l'intervenant rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée par la note de service du ministère de l'éducation nationale.

### **PROMENADE DES MAMANS**

Le CCAS a organisé la promenade des mamans qui aura lieu à la Balme-les-Grottes le dimanche 21 mai.

Le Conseil Municipal fixe la participation à 20 € par personne.

Les bulletins d'inscription seront distribués par le CCAS à partir du 18 avril.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Un administré signale des gravats entreposés dans le Ruisseau du Redon à Cursinges. Le service en charge des affluents sera informé du dépôt de ces déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Lucien CHESSEL

